

REGLEMENT DES ETUDES

LIVRET n°3

Spécialité Musique

« Classique à contemporain »

Fascicule A – Pratiques instrumentales et vocales

Conservatoire à Rayonnement Départemental

-
Edition 2025/2026

SOMMAIRE

Introduction	p.5
I. Disciplines principales instrumentales et vocales	
A) Offre d'enseignement	
1) <i>Parcours Eveil – Initiation</i>	p.6
2) <i>Parcours Études</i>	p.6
3) Parcours spécifiques cycle 1	
a) <i>Prima Orchestra</i> (dispositif en cours unique)	p.8
b) <i>Classe à Horaires Aménagés Musicales</i> (CHAM)	p.8
c) <i>Voix-en-scène</i>	p.8
d) Musique traditionnelle	p.9
4) <i>Parcours programmes</i>	p.9
5) Ateliers <i>hors-cursus</i>	p.9
6) Enseignements à la carte	p.9
7) Schéma d'organisation de l'offre pédagogique <i>Classique à contemporain</i>	p.10
B) Contenus d'enseignement et objectifs pédagogiques	
1) <i>Parcours Eveil – Initiation</i>	p.11
2) <i>Parcours Études</i>	
a) Cycle 1	p.12
b) Cycle 2	p.13
c) Cycle 3	p.14
3) <i>Cycle Menant au Diplôme National</i> (CMDN)	p.15
- Maquette pédagogique <i>Disciplines instrumentales</i>	p.17
- Maquette pédagogique <i>Chant lyrique</i>	p.18
- Maquette pédagogique <i>Accompagnement</i>	p.19
4) <i>Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur</i> (CPES)	p.20
- Maquette pédagogique CPES <i>Disciplines instrumentales</i>	p.21
- Maquette pédagogique CPES <i>Chant lyrique</i>	p.22
- Maquette pédagogique CPES <i>Accompagnement</i>	p.23
5) <i>Parcours spécifiques</i>	
a) <i>Prima Orchestra</i> (dispositif en cours unique)	p.24
b) <i>Voix-en-scène</i>	p.24
c) Accompagnement musical	p.25
d) Musiques traditionnelles	p.25
e) <i>Classes à Horaires Aménagés Musicales</i> (CHAM) – cf. annexe	

6) <i>Parcours programmes</i>	p.26
7) <i>Ateliers hors-cursus</i>	p.26
C) Modalités spécifiques d'évaluation	
1) <i>Parcours Eveil – initiation</i>	p.27
2) <i>Parcours études (cycle 1 à 3)</i>	
Disciplines instrumentales et vocale (cycle 1 à 3)	p.27
Discipline <i>Accompagnement musical</i>	p.29
2) <i>CMDN – CPES, toutes disciplines</i>	
<i>Cycle Menant au Diplôme National (CMDN)</i>	p.30
<i>Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur (CPES)</i>	p.31
3) Dispositifs particuliers et autres parcours	
Prima Orchestra, Voix-en-scène, Musique traditionnelle	p.31
Classes à Horaires Aménagées Musicales (CHAM)	p.31
<i>Parcours programmes</i>	p.31
<i>Atelier hors-cursus</i>	p.31
4) Synthèse des durées de formation et modalités d'évaluation, par parcours	p.32
II. Pratiques collectives	
A) Ensembles instrumentaux	
1) Généralités	p.33
2) Offre de formation	p.33
3) Schéma d'organisation des orchestres	p.34
B) Ensembles vocaux	
1) Généralités	p.35
2) Offre de formation	p.35
3) Schéma du cursus « Voix »	p.33
ANNEXE	
- Règlement des Études Classes à Horaires Aménagées Musicales (CHAM)	p.35
- Contrat de formation – Parcours programme	p.41

Introduction

Sous l'appellation musique « Classique à contemporain » est rassemblée toute l'offre d'enseignement artistique musicale d'esthétiques baroque à nos jours, comprenant l'apprentissage de pratiques instrumentales et vocales, en cours individuels et collectifs, ainsi que les cours de culture et créativité, le tout réparti dans une variété de parcours, diplômants, personnalisés ou à la carte. Ces enseignements ont pour ambition de transmettre une part de l'héritage musical et culturel occidental dans un équilibre entre, d'une part, l'interprétation des grandes œuvres d'hier et d'aujourd'hui et, d'autre part, la création artistique contemporaine.

La formation des élèves s'articule autour des valeurs du projet d'établissement - créativité, épanouissement, engagement, dépassement de soi, transversalité - et s'inscrit dans la logique d'harmonisation nationale du Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) du Ministère de la Culture le plus récent (sept. 2023).

L'apprentissage instrumental et vocal de musique « classique à contemporain » s'adresse aussi bien aux jeunes (enfants et adolescents) qu'aux adultes, avec un large panel de formations :

- *Parcours éveil – initiation*, pour les enfants de 3 à 6 ans ;
- *Parcours études*, certifiant, du cycle 1 au cycle 3, afin d'acquérir de solides compétences artistiques permettant une pratique en amateur autonome de qualité ;
- *Cycles Menant au Diplôme National (CMDN) et de Préparation à l'Enseignement Supérieur (CPES)*, organisés en réseau régional d'établissements d'enseignement artistique ;
- Parcours spécifiques, tels que le *Prima orchestra*, les Classes à Horaires Aménagés (CHAM), le dispositif *Voix-en-scène* ou encore les ateliers de musiques traditionnelles (bodega¹ et sonneurs de trompes) ;
- *Parcours programmes*, à partir du cycle 2, sous forme de pédagogie de contrat, comprenant à la fois des formations allégées ou personnalisées, permettant d'entretenir une pratique musicale acquise au sein d'ensembles instrumentaux et vocaux, de suivre des modules de culture et créativité (cf. livret 3B) ou d'être accompagné sur un projet artistique particulier (parcours projet). Cette offre est également accessible pour les personnes en situation de handicap ;
- Des enseignements « à la carte », sous forme de stages proposés tout au long de l'année ou en de série de cours ciblés.

Cette offre pédagogique large a vocation à répondre aux projets initiaux des élèves et les accompagner dans l'évolution de leur désir de formation en bénéficiant de l'expertise artistique et pédagogique de l'équipe enseignante.

¹ Bodega ou Cornemuse Occitane de la Montagne noire.

I. DISCIPLINES PRINCIPALES INSTRUMENTALES ET VOCALES

A) Offre d'enseignement

1) *Parcours d'éveil initiation*

Le parcours *d'éveil – initiation* s'adresse aux jeunes enfants, à partir de 3 ans et jusqu'à 6 ans. Il comprend des cours d'éveil musical, pour ceux scolarisés en classe de maternelle (PS – MS – GS) ainsi que des cours d'initiation instrumentale, à partir du CP.

- Eveil Musical, pour les enfants de 3 à 6 ans, destiné à accroître leur sensibilité, affiner leurs perceptions et développer des aptitudes, en complément des activités menées à l'école maternelle puis élémentaire.
- Initiation instrumentale, pour les enfants de 6 ans (en CP), facilitant le futur choix d'une pratique principale instrumentale ou vocale en *parcours études* (cf. ci-après).

2) *Parcours Études*

Le *Parcours Études* constitue l'offre centrale d'un conservatoire agréé par l'Etat. C'est une formation certifiante. Son organisation et sa durée sont définis par le Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) pour la musique. Ce *parcours études* se fonde sur trois piliers d'enseignement, indissociables, obligatoires et complémentaires :

- Les pratiques collectives, qui sont le centre réel de la vie artistique et qui favorisent le développement d'une grande partie des savoir-être et des savoir-faire des élèves, notamment lors des prestations publiques. Elles sont un lieu de rencontres et de partage, propice à l'épanouissement personnel, vouées à un avenir de musicien amateur.
- Les pratiques instrumentales (en petit groupe ou cours individuel), dont l'enseignement possible est réparti entre les instruments de l'orchestre symphonique (bois, cuivres, cordes, percussion), les instruments polyphoniques (piano, guitare, orgue), la voix (chant lyrique et chœur dont voix-en-scène) ou encore des instruments traditionnels (accordéon diatonique, sonneurs de trompe et bodega).
- La « culture et créativité », comprenant l'éveil, la formation musicale et les disciplines d'érudition, qui est un lieu privilégié d'acquisition des fondamentaux du langage musical. Elle amène l'élève vers l'autonomie dans le déchiffrage, la compréhension des œuvres interprétées et/ou composées et l'éveil.

Les *parcours études* se déploient sur trois cycles d'enseignement :

- **Cycle 1** : à partir de l'âge de 7 ans (sauf dérogation), sans prérequis pour la 1^{ère} année, d'une durée de 3 à 5 ans. Ce cycle a pour objectif de construire les bases d'une formation musicale en termes de pratiques collective, individuelle et théorique. Il se conclut par un double examen de fin de cycle 1, en discipline instrumentale et en Culture et créativité (formation musicale) avec également validation en contrôle continu des pratiques collectives. Il donne lieu à la délivrance d'une Attestation d'Études Musicales (AEM).

- **Cycle 2** : admission avec prérequis de niveau technique équivalent à une fin de cycle 1 validée. D'une durée de 3 à 5 ans, le cycle 2 est le lieu d'un travail de fond important permettant le développement des compétences techniques et artistiques, avec les savoirs, savoir-faire et savoirs-être liés. Il se conclut par un double examen terminal, en discipline instrumentale et en culture et créativité (formation musicale avec modules intégrés), avec également validation en contrôle continu des pratiques collectives. Il donne lieu à la délivrance du Brevet d'Études Musicales (BEM).
- **Cycle 3** : admission avec prérequis de niveau technique équivalent à une fin de cycle 2 validée. D'une durée de 2 à 4 ans, le cycle 3 a pour enjeu de consolider les acquis de cycle 2 et d'en poursuivre le développement afin d'atteindre une autonomie de pratique artistique en amateur. Il se conclut par un double examen terminal en discipline instrumentale – appelé la « Carte blanche » et en Culture et créativité (formation musicale et modules) avec également validation en contrôle continu des pratiques collectives. Il donne lieu à la délivrance du Certificat d'Études Musicales (CEM).
- **Cycle Menant au Diplôme National de Musique (CMDN)** : admission sur examen d'entrée régional (ROM), avec prérequis de niveau technique minimum équivalent à une fin de cycle 2 (BEM validé). D'une durée de 2 à 4 ans totalisant 600 heures de cours, le CMDN vise une pleine maîtrise des compétences techniques et artistiques au plus haut niveau d'enseignement initial. Il donne lieu à la délivrance du Diplôme National d'Études Musicales (DNEM).
- **Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur (CPES)** : d'une durée de 2 à 4 ans totalisant 750 h de formation, elles peuvent se substituer, se juxtaposer pour partie ou faire suite au cycle d'études menant au Diplôme National. Par leurs contenus et leur niveau d'exigence, les classes CPES permettent aux étudiants de viser une entrée dans un établissement d'enseignement supérieur. Pour les élèves ayant obtenu le baccalauréat, elles ouvrent au statut d'étudiant et bourses du CROUS. L'entrée se fait par examen régional dans le cadre du Réseau Occitanie Méditerranée des conservatoires.

Dérogation au parcours études :

Pour les élèves rencontrant une difficulté temporaire les empêchant de suivre l'intégralité du cursus complet, une dérogation exceptionnelle peut être accordée sur demande écrite adressée à la direction du conservatoire.

D'une durée d'un an maximum par cycle (non renouvelable pour le cycle en cours), cette disposition d'allègement permet de suivre uniquement une partie de la formation. A l'issue de la période de dérogation, les élèves ont la possibilité de revenir dans le *parcours études* ou, le cas contraire, d'être réorienté en parcours programmes (à partir du cycle II uniquement) ou atelier hors-cursus.

3) parcours spécifiques cycle 1

Il s'agit de parcours non diplômants, avec leurs caractéristiques propres, ayant une pédagogie basée sur un apprentissage exclusivement collectif instrumental ou vocal :

- Instrumental, dans le dispositif *Prima orchestra* ou de *Classes à Horaires Aménagés Musicales* (CHAM élémentaire et collège)
- Vocal, dans le dispositif « Voix-en-scène »
- Instrumental et/ou vocal dans le parcours musique traditionnelle (bodega, sonneurs de trompe, accordéon diatonique)

a) *Prima Orchestra.*

Organisé en cours unique sur deux années, pour les enfants de 6 à 9 ans, ce dispositif fonctionne sur le principe d'un cours unique : les élèves viennent une seule fois par semaine sur un même créneau horaire pour tous. Il permet une initiation instrumentale basée sur le collectif avec des apports de technique instrumentale spécifique et de formation musicale intégrés. A l'issue des deux années, les élèves doivent pouvoir intégrer un des orchestres du conservatoire ou le *parcours études* dans l'instrument pratiqué.

Instruments possibles : bois (flûte traversière, clarinette, hautbois, saxophone), cuivres (cor, trompette, trombone, tuba) et cordes (violon, alto, violoncelle, contrebasse). À noter la répartition des instruments possibles peut évoluer d'une année artistique à l'autre.

b) *Classes à Horaires Aménagés Musicales (CHAM)*

Les CHAM sont des dispositifs conventionnés avec des établissements scolaires (Ecole élémentaire la Gravette et Collège Jules VERNE de Carcassonne). Ils permettent aux élèves d'apprendre un instrument de l'orchestre d'harmonie en bénéficiant d'un emploi du temps scolaire intégrant les cours de musique dispensés par les enseignants du conservatoire.

c) *Voix-en-scène*

Le dispositif *Voix-en-scène* est une formation transversale qui s'adresse aux enfants et adolescents de 7 à 17 ans souhaitant vivre une expérience de chant en chœur avec des apports scéniques de jeu et de danse enseignés par des enseignants spécialisés. Il est organisé en deux phases *En scène !* (7 – 11 ans) et *Pleins feux* (11 – 17 ans). A l'issue de ce parcours, les élèves peuvent intégrer soit les ensembles vocaux du conservatoire soit rejoindre le *parcours études* en chant lyrique ou chant musiques actuelles, ou encore s'orienter dans en spécialité danse (parcours ouverture contemporain) ou théâtre.

d) Musique traditionnelle.

Les ateliers de musique traditionnelle permettent de s'initier à la pratique d'instruments patrimoniaux tels que la cornemuse occitane de la Montagne noire (bodega), la trompe (cor de chasse), et l'accordéon diatonique. Un atelier collectif permet également de pratiquer ces musiques dans leurs répertoires à chanter ou à danser. Il n'y a pas de limite d'âges ou de durée de parcours spécifique.

3) Les *parcours programmes* sont une alternative au *parcours études* où l'élève peut bénéficier d'un aménagement des unités d'enseignement à suivre. L'intégration dans un *parcours programme* est conditionnée par la formalisation d'un contrat écrit de formation, soumis à avis de l'équipe pédagogique et à validation de la direction du conservatoire. Différents cas de figure sont possibles :

- *Le Parcours personnalisé*, accessible uniquement aux élèves de cycle 2 et 3, est un aménagement de la formation où l'élève est autorisé à ne suivre qu'une partie des unités d'enseignement. Ce parcours, non diplômant, est d'une durée d'un an, reconductible deux fois après réévaluation du contrat de formation.
- *Parcours projet*, dont l'objectif est la réalisation d'un projet musical, individuel ou collectif potentiellement pluridisciplinaire, par exemple une équipe amateur constituée cherchant à consolider ses moyens artistiques.

4) Ateliers *Hors-cursus*

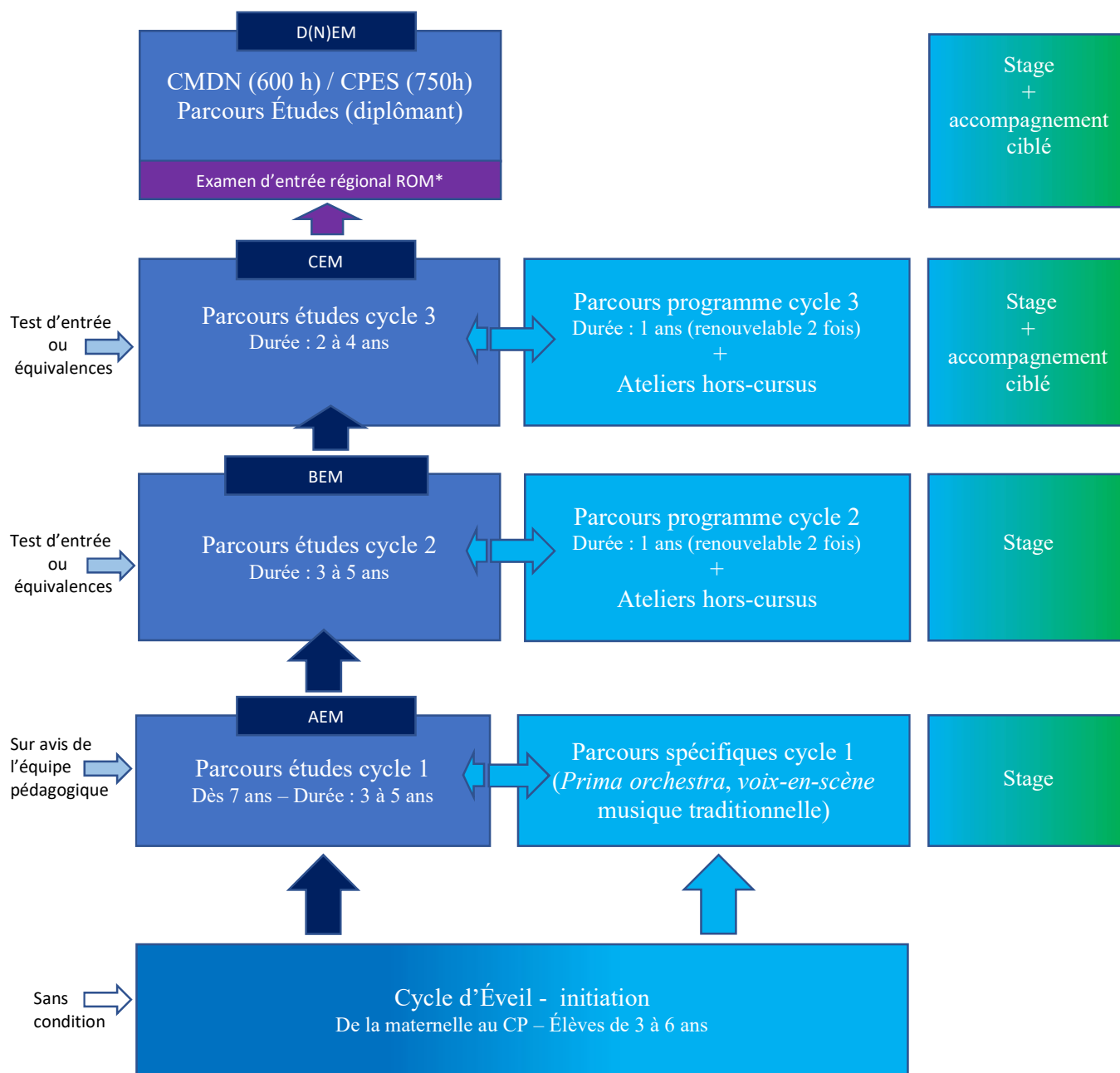
Contrastant avec la logique d'enseignements organisés en parcours, les ateliers *hors-cursus* permettent l'entretien d'une pratique musicale ou l'enrichissement de sa culture artistique, au travers d'ateliers musicaux ou de modules de Culture et créativité. L'inscription dans ces ateliers ou modules peut être soit un choix initial, soit faire suite à une réorientation. Ces ateliers peuvent s'organiser par regroupement avec les élèves du *parcours études*². La durée d'engagement au sein d'un atelier ou module est variable selon la nature de celui-ci et fait l'objet d'une réévaluation annuelle (contrôle continu) par l'enseignant de la discipline en lien avec l'élève.

5) Enseignements à la carte

Il est également possible de se former de manière plus courte et ciblée, soit par via des stages (cf. catalogue mis à jour annuellement) soit en sollicitant un accompagnement ciblé qui permet, durant quelques séances, un accompagnement individualisé - ou de groupe – afin de renforcer des compétences techniques, artistiques en vue de la meilleure réussite d'un projet particulier.

² A noter que les élèves en *parcours études* sont prioritaires à l'inscription dans les ateliers.

Schéma d'organisation de l'offre pédagogique *Classique à contemporain*



Légende :

AEM : Attestation d'Études Musicales

BEM : Brevet d'Études Musicales

CEM : Certificat d'Études Musicales

D(N)EM : Diplôme (National) d'Études Musicales (sous réserve de publication du décret d'application)

ROM : Réseau Occitanie Méditerranée de conservatoires

B) Contenus d'enseignement, objectifs pédagogiques et modalités d'enseignement

1) *Parcours Éveil - initiation* (Cf. Règlement des études, livret 3B, pour tous détails)

Le cycle d'éveil initiation s'adresse exclusivement aux enfants entre 3 et 6 ans dans des propositions pédagogiques adaptées à chaque tranche d'âges et niveau scolaires (PS, MS, GS et CP). Il se répartit en deux phases différentes :

L'éveil, destiné à accroître la sensibilité, affiner la perception et développer les aptitudes des plus jeunes élèves. Ce premier contact avec l'expression artistique privilégie la transversalité entre les spécialités (danse, musique, théâtre).

L'initiation, facilitant le choix ultérieur d'une pratique instrumentale ou vocale qui peut prendre soit la forme d'une initiation multi-instrumentale (*initiation CP*) soit l'apprentissage par l'orchestre en dispositif de classe unique (*Prima orchestra*, cf. détails ci-après)

Public visé	Enfants de 3 ans (éveil PS) à 6 ans (CP)
Conditions d'admission	Sans prérequis, dans la limite des places disponibles
Durée de cours	1 cours hebdomadaire d'une durée variable selon le niveau : <ul style="list-style-type: none">▪ 45 minutes pour Eveil PS, MS et GS▪ 1 h pour l'éveil CP▪ 1 h15 pour l'initiation instrumentale
Objectifs pédagogiques	<ul style="list-style-type: none">▪ Développer la curiosité, l'expression et le domaine de l'imaginaire de l'enfant.▪ Mettre en place des repère (perception, vocabulaire) dans le monde des sons▪ Favoriser les conditions qui permettent d'aborder par la suite des activités musicales plus spécialisées, vocales ou instrumentales▪ S'approprier des approches globales et inventives (voix, corps, instruments), sans obligation de résultat technique immédiat
Évaluation	Contrôle continu semestriel portant uniquement sur acquisitions générales sans objectifs notionnels formalisés

1) *Parcours études*

a) *Cycle 1 (disciplines instrumentales et vocales hors parcours spécifiques)*

Ouvert aux élèves à partir de 7 ans, le premier cycle constitue un tronc commun généraliste, ouvert esthétiquement, permettant ultérieurement des choix de pratiques plus ciblés (classique à contemporain, musiques actuelles, musique traditionnelle, etc.).

Le cycle 1 donne les bases de la pratique individuelle et collective, accompagnées des repères d'écoute, du vocabulaire et des connaissances adaptées à l'âge des élèves.

L'objectif principal poursuivi en cycle 1 est de permettre aux élèves la réalisation des premières expressions artistiques publiques. À l'issue du cycle 1 validé, une Attestation d'Études Musicales (AEM) est délivrée avec mention *Honorable*, *Bien* ou *Très-bien* (cf. barèmes en partie C).

Conditions d'admission	A partir de 7 ans, sans prérequis pour la 1 ^{ère} année
Durée du cycle	Entre 3 et 5 ans
Volume hebdomadaire et durées de cours	De 2 h à 3h30 selon niveau, à raison de : <ul style="list-style-type: none">▪ 30 min. minimum de cours individuel instrumental ou 1h à 1h30 en petit groupe (2 – 3 élèves)▪ 1h à &h30 de formation musicale (cf. livret 3B pour détails)▪ 1h à 1h30 selon l'ensemble instrumental
Objectifs pédagogiques	<ul style="list-style-type: none">▪ S'approprier des approches globales et inventives (voix, corps, instrument).▪ Affiner le sens de l'écoute, développer ses perceptions, se construire un vocabulaire musical.▪ Discerner et nommer les principaux éléments du langage musical.▪ Faire connaissance avec les différentes esthétiques musicales.▪ Se situer dans un contexte collectif.▪ S'exprimer musicalement en public.▪ Se former à l'écoute du concert et, plus globalement, au spectacle vivant.
Évaluation	Contrôle continu semestriel + épreuves de mi-cycle + épreuves terminales (cf. partie C pour détails).

b) Cycle 2

La formation en deuxième cycle consolide et élargit les acquis antérieurs et permet à l'élève de construire une autonomie dans sa pratique, en se constituant un répertoire et en développant une attitude curieuse et attentive par rapport au phénomène musical dans son ensemble.

La validation du cycle 2 permet la délivrance du Brevet d'Études Musicales (BEM) avec Mention Honorable, Bien ou Très-bien (cf. détails en partie C).

À l'issue de ce deuxième cycle, les élèves ont la possibilité de s'orienter en cycle 3 ou de présenter l'examen d'entrée régional pour les Cycles Menant au Diplôme National (CMDN) ou Préparant à l'Enseignement Supérieur (CPES).

Conditions d'admission	Cycle 1 validé ou niveau équivalent
Durée du cycle	Entre 3 et 5 ans
Volume hebdomadaire et durées de cours	De 3h45 à 4h15 selon niveau, à raison de : <ul style="list-style-type: none">▪ 45 min. minimum de cours individuel instrumental▪ 1h30 de formation musicale▪ 1h30 à 2h00 de pratiques collectives (grand ensemble et petite formation)
Objectifs pédagogiques	<ul style="list-style-type: none">▪ Tenir sa place dans une pratique collective.▪ Approfondir ses compétences instrumentales ou vocales.▪ Situer sa pratique dans un contexte culturel, permettant de s'approprier un langage musical, utiliser des outils d'analyse permettant d'opérer les premiers choix en termes d'interprétation et d'inventivité.▪ Utiliser les outils de l'auto-évaluation
Évaluation	Contrôle continu semestriel + épreuves de mi-cycle et épreuves terminales (cf. partie C pour détails).

c) Cycle 3

Le cycle 3 permet à l'élève d'approfondir sa pratique et sa culture, en vue de conduire de manière autonome un projet artistique riche et structuré, appelé *carte blanche*, qui viendra couronner l'ensemble de son parcours.

Composé d'un ensemble cohérent de modules, défini en concertation entre l'établissement et l'élève, le cursus de cycle 3 est conçu pour répondre aux besoins spécifiques de l'élève dans l'optique de son projet terminal.

La validation de ce cycle permet la délivrance du Certificat d'Études Musicales (CEM) avec Mention Honorable, Bien ou Très-bien (cf. détails en partie C).

Conditions d'admission	Cycle 2 validé ou niveau équivalent
Durée du cycle	Entre 2 et 4 ans
Volume hebdomadaire et durées de cours	4h minimum, à raison de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1h00 minimum de cours individuel instrumental ▪ 1h30 de formation musicale (optionnel) ▪ 1h00 de module de <i>Culture et créativité</i> ▪ 2h00 de pratiques collectives (grand ensemble et petite formation)
Objectifs pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accroître et approfondir ses compétences dans le prolongement des précédents cycles. ▪ Mobiliser sa culture et des outils d'analyse pour développer un esprit critique et définir des choix d'interprétation. ▪ S'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur et y prendre des responsabilités le cas échéant. ▪ Être en mesure de réaliser un projet artistique personnel (<i>Carte blanche</i>) potentiellement ouvert à d'autres esthétiques ou spécialités artistiques.
Évaluation	Contrôle continu semestriel + validation d'un module de <i>Culture et créativité</i> (N1) + épreuve terminale « carte blanche » (cf. partie C pour détails).

3) Cycle Menant au Diplôme National (CMDN)

Le Cycle Menant au Diplôme National est destiné aux élèves souhaitant conduire un projet artistique personnel exigeant. Il dispense un enseignement portant sur une discipline principale et ses pratiques complémentaires, permettant à l'élève d'acquérir le savoir-faire nécessaire à une pratique artistique et une culture musicale confirmées.

L'accès à ce parcours est soumis à une procédure d'admission règlementée, organisée à l'échelle régionale par un ensemble conventionné d'établissement, le Réseau Occitanie Méditerranée (R.O.M.) des conservatoires. Une lettre de cadrage est publiée chaque année comprenant le calendrier et lieux des épreuves ainsi que les modalités. Celle-ci est accessible sur le site : <https://www.fabriquedesarts.fr>

Ce cycle de formation, d'une durée de 2 à 4 ans, se déploie sur 600 heures d'enseignement, ce qui représente un volume de cours de 9 h par semaine³ sur 2 ans (ou 6 h / sem. sur 3 ans). Pour l'esthétique *Classique à contemporain*, le C.R.D. de Carcassonne agglomération propose, en lien avec le R.O.M., plusieurs disciplines de formation : instrument ou chant, direction d'ensemble, accompagnement, formation musicale, ou encore écriture. Chacune de ces disciplines fait l'objet d'une maquette pédagogique spécifique reproduite soit ci-après (instrument, voix, accompagnement) soit au fascicule 4B du règlement des études (direction d'ensemble, écriture).

▪ Évaluation du CMDN (toutes disciplines)

L'évaluation globale du C.M.D.N. associe l'évaluation continue, placée sous la responsabilité de l'équipe pédagogique, et l'évaluation terminale sur épreuve. Tous les enseignements font l'objet d'une évaluation continue. Le module principal de la discipline comprend nécessairement une évaluation terminale sur épreuve, notée sur 20. Les notes de l'évaluation continue sont attribuées par la direction de l'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique. Chaque module ou unité d'enseignement est validé par note minimale de 10/20. Le diplôme national d'études de musique est délivré aux candidats ayant obtenu la note minimale de 10/20 à l'évaluation terminale, et ayant validé chacun des modules et unités d'enseignement suivi (Cf. point C, Evaluation, pour détails).

L'épreuve terminale, organisée à l'échelle régionale par le Réseau Occitanie Méditerranée, fait l'objet d'une lettre de cadrage publiée plusieurs mois avant les épreuves, afin d'en préciser tous les détails. Elle est accessible sur simple demande auprès de la direction de l'établissement.

³ Une année artistique est règlementairement de 34 semaines.

▪ Objectifs pédagogiques du CMDN :

Conformément à sa définition réglementaire détaillée dans le Schéma National d'Orientation Pédagogique de septembre 2023, le référentiel de compétences du Diplôme National d'Études de Musique est le suivant :

Savoirs
<ul style="list-style-type: none">▪ Définir et manier les éléments constitutifs de la musique : langage, culture, rythme, harmonie, forme, instrumentation, composition, arrangement et improvisation.▪ Disposer d'une bonne culture du répertoire de son champs musical (histoire de la musique et esthétique).▪ Posséder les outils musicaux et techniques permettant d'interpréter un large choix de pièces de différentes styles et courants musicaux.▪ S'ouvrir à d'autres répertoires et esthétiques musicales, ainsi qu'aux autres arts (spectacle vivant, arts visuels, littérature, ...).▪ Être en mesure d'élaborer un jugement critique et autocritique construit, ainsi qu'une conception artistique personnelle.▪ Connaître les notions élémentaires concernant l'histoire, l'évolution, la facture et le fonctionnement de son instrument.
Savoir-faire
<ul style="list-style-type: none">▪ Mobiliser une technicité vocale ou instrumentale permettant d'aborder un large répertoire dans différents styles.▪ Construire et proposer une interprétation personnelle et cohérente, argumentée par l'analyse de l'œuvre et la connaissance de son interprétation originelle et de ses éventuels réarrangements.▪ Opérer des choix (répertoires, interprétation, expression et les justifier).▪ Développer son sens de l'inventivité, par la pratique de l'improvisation, de la création, de l'arrangement.▪ Tenir sa place dans un collectif musical et adapter son jeu à la configuration.▪ Travailler avec d'autres artistes (comédiens, danseur, plasticiens, techniciens du spectacle), en se familiarisant avec le matériel audiovisuel et les outils numériques.▪ Mener un travail de recherche sur un compositeur ou un créateur, une œuvre, un courant esthétique.▪ Constituer un groupe et en gérer le travail.▪ Monter un projet personnel de manière autonome.

▪ **Maquettes pédagogiques du CMDN : Disciplines instrumentales et vocales**

a) Disciplines instrumentales

a) Module principal – Discipline instrumentale [1h à 1h30 / sem.]
<p>Module principal à valider :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cours individuel d’instrument (1h à 1h30 / sem.) <p><u>Objectifs pédagogiques spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Interprétation du répertoire des différentes périodes de l’instrument (patrimoine et création), comprenant, pour les instruments monodiques, un volume horaire spécifique avec l’enseignant-accompagnateur. ○ Invention, improvisation qui, selon les disciplines, sont transmises soit directement dans le cours individuel ou collectif d’instrument, soit dans un module de culture et créativité dédié).
b) Modules associés – Pratiques collectives [3h00 / sem.]
<p>Modules associés à valider :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pratique collective en grand ensemble (Orchestre Philharmonique) – (2h /sem.) ▪ Musique de chambre, formation variable selon instrument – (1h / sem.) <p><u>Objectifs pédagogiques spécifiques :</u> pratique collective dans diverses esthétiques, en musique de chambre, en grand ensemble dirigé et en ensemble à géométrie variable (dirigé ou non).</p>
c) Modules complémentaires : <i>Formation musicale</i> et <i>Culture et créativité</i> [2h30 à 3h30 / sem.]
<p>Modules complémentaires à valider :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation musicale cycle 3 (1h30 /sem.) ▪ 2 modules de <i>Culture et créativité</i>, niveau 1, au choix dans la liste des disciplines proposées par l’établissement (cf. Livret 4B) (1h à 2h /sem.) <p><u>Objectifs pédagogiques spécifiques :</u> lecture et analyse de partition, travaux d’écoutes, déchiffrage instrumental ou vocal, histoire de la musique.</p>
d) Modules optionnels : [1h / sem.]
<p>Ces modules optionnels, au contenu distinct des autres modules, doivent apporter une réelle plus-value, en cohérence avec la formation. Une initiation à une autre esthétique (musiques actuelles ou musique traditionnelle) ou à une autre spécialité artistique (théâtre, danse, arts plastiques et visuels) est ici recommandée.</p>

b) Chant lyrique

a) Module principal – Discipline vocale [2h / sem.]
<p>Module principal à valider :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Cours de chant individuel « répertoire » (1h / sem.)▪ Cours de chant individuel ou collectif « technique » (1h / sem.) <p><u>Objectifs pédagogiques spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none">○ Interprétation du répertoire soliste, comprenant un volume horaire spécifique avec l’enseignant-accompagnateur : mélodie et lied, opéra et oratorio, musique ancienne et d’aujourd’hui.○ Invention, improvisation qui, selon les disciplines, sont transmises soit directement dans le cours individuel ou collectif d’instrument, soit dans un module de culture et créativité dédié.○ Déclamation et connaissance des éléments physiologiques de la voix
b) Modules associés – Pratiques collectives [3h00 / sem. minimum]
<p>Modules associés à valider :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Pratique en grand ensemble (voix et orchestre) – (1h /sem.)▪ Pratique collective en ensemble vocal dirigé ou non – (1h / sem.)▪ Pratique collective associé au théâtre ou à la danse (1h / sem.) <p><u>Objectifs pédagogiques spécifiques :</u> pratique collective dans diverses esthétiques, en grand ensemble dirigé et en ensemble à géométrie variable (dirigé ou non).</p>
c) Modules complémentaires : <i>Formation musicale et Culture et créativité</i> [4h. / sem. minimum]
<p>Modules complémentaires à valider :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Formation musicale cycle 3 (1h30 /sem.)▪ 2 modules de <i>Culture et créativité</i>, niveau 1, au choix dans la liste des disciplines proposées par l’établissement (cf. Livret 4B) (1h à 2h /sem.)▪ Piano complémentaire (30 minutes / sem.)▪ Cours de langue (anglais, italien, allemand) <p><u>Objectifs pédagogiques spécifiques :</u> lecture et analyse de partition, travaux d’écoutes, déchiffrage instrumental ou vocal, histoire de la musique, lecture des langues, lecture – traduction et analyse des livrets, poèmes et textes associés aux œuvres musicales, pratique d’un instrument polyphonique.</p>
d) Modules optionnels - [1h / sem.]
<p>Ces modules optionnels, au contenu distinct des autres modules, doivent apporter une réelle plus-value, en cohérence avec la formation. Une initiation à une autre esthétique (musiques actuelles ou musique traditionnelle) ou à une autre spécialité artistique (théâtre, danse, arts plastiques et visuels) est ici recommandée.</p>

c) *Accompagnement*

a) Module principal – Accompagnement vocal / instrumental au piano [2h30 / sem.]
<p>Module principal à valider :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Cours d’accompagnement, en situation (1h / sem.)▪ Cours de technique d’accompagnement (transposition / réduction) (1h / sem.)▪ Harmonie au clavier (30 min. / sem.) <p><u>Objectifs pédagogiques spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none">○ Interprétation du répertoire de l’accompagnement vocal ou instrumental de différentes périodes.○ Déchiffrage, notamment en situation d’accompagnement○ Transposition et réduction de partitions d’ensemble vocal ou instrumental○ Harmonisation au clavier
b) Modules associés – Pratiques collectives [3h00 / sem. minimum]
<p>Modules associés à valider :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Cours individuel de piano (1h / sem.)▪ Cours de musique de chambre (1h / sem.)▪ Pratique en ensemble à géométrie variable, non dirigé (1h / sem.) <p><u>Objectifs pédagogiques spécifiques :</u> pratique individuelle et collective de l’instrument.</p>
c) Modules complémentaires : <i>Formation musicale</i> et <i>Culture et créativité</i> [2h. / sem. minimum]
<p>Modules complémentaires à valider :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Formation musicale cycle 3 (1h30 /sem.)▪ 2 modules de <i>Culture et créativité</i>, niveau 1, au choix dans la liste des disciplines proposées par l’établissement (cf. Livret 4B) (1h à 2h /sem.) dont obligatoirement un module d’écriture-composition-arrangement (E.C.A). <p><u>Objectifs pédagogiques spécifiques :</u> lecture et analyse de partition, travaux d’écoutes, déchiffrage instrumental ou vocal, histoire de la musique. Initiation à l’écriture, arrangement.</p>
d) Modules optionnels - [1h / sem.]
<p>Ces modules optionnels, au contenu distinct des autres modules, doivent apporter une réelle plus-value, en cohérence avec la formation. Une initiation à une autre esthétique (musiques actuelles ou musique traditionnelle) ou à une autre spécialité artistique (théâtre, danse, arts plastiques et visuels) est ici recommandée.</p>

4) *Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur (CPES)*

- **Public visé :** Ce cycle s'adresse aux élèves inscrits en cycle 3. Il permet d'acquérir les connaissances et compétences d'un niveau suffisant pour prétendre à une poursuite d'études à finalités professionnelles, notamment au niveau de l'enseignement supérieur. Pour les élèves bacheliers, le CPES confère le statut d'étudiant. Selon les règles communes du Réseau Occitanie Méditerranée (ROM), agréée par l'Etat pour l'organisation commune inter-établissement des CPES, il a été fait le choix pour la spécialité musique de juxtaposer pour large partie les enseignements CMDN et CPES.

Ainsi, les élèves ou étudiants inscrits en CPES ont l'opportunité de préparer et présenter le Diplôme National d'Etudes de Musique. La différence principale entre ces deux cycles est que le CPES nécessite 150 heures de formation en plus, correspondant principalement aux enjeux de préparation à l'enseignement supérieur, de la connaissance des métiers liés ainsi que des renforcements techniques ciblés.

- **Conditions d'admission :**

L'accès à ce cycle est soumis à une procédure d'admission règlementée, organisée à l'échelle régionale par un ensemble conventionné d'établissement, le Réseau Occitanie Méditerranée (ROM) des conservatoires. Une lettre de cadrage est publiée chaque année comprenant le calendrier et lieux des épreuves ainsi que les modalités. Celle-ci est accessible sur simple demande auprès de la direction de l'établissement.

- **Volume de cours et durée :** 750 heures de cours, réparties sur une durée de 2 à 4 ans, représentant un volume de cours de 11h par semaine⁴ sur 2 ans (7h30 / sem. sur 3 ans).
- **Détail d'organisation des cours :** le CPES fait l'objet d'une maquette pédagogique commune aux différents établissements composant le ROM. Celle-ci fera l'objet d'une mise à jour en 2024-2025 pour prendre en compte les évolutions publiés dans le SNOP 2023 notamment les attendus du CMDN.
- **Objectifs pédagogiques :** les objectifs pédagogiques du CPES sont en large partie ceux du CMND (cf. ci-avant) auxquels s'ajoute celui de l'acquisition des connaissances et compétences attendues pour réussir une orientation vers des études supérieures dans le domaine du spectacle vivant.
- **Validation du cycle :** le CPES, en tant que tel, n'est pas un parcours diplômant mais une préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Il le devient grâce au choix de superposition d'une partie de ses contenus avec le CMDN dont il épouse les modalités. Toutefois, un *livret de l'étudiant* permet d'assurer un suivi spécifique d'un parcours CPES et peut servir d'élément de dossier pour les épreuves d'entrée dans l'enseignement supérieur.

⁴ Une année artistique est règlementairement de 34 semaines.

▪ Maquette pédagogique CPES *Classique à contemporain*

Maquette pédagogique CPES - ROM (2020-2025) *Disciplines instrumentales*

33 semaines de cours par an			
Cursus de 2 à 4 ans			
		Volume d'enseignement hebdomadaire	Volume d'enseignement hebdomadaire
U.E. 1 Discipline principale		Année 1	Année 2
	<i>Interprétation</i>	3,00	3,00
	<i>Master Class</i>		
	<i>Déchiffrage</i>		
	<i>Travail avec l'accompagnateur</i>		
	<i>Improvisation</i>		
	<i>Pratique collective Dirigée</i>	3,00	3,00
	<i>Pratique collective Non dirigée</i>		
	Sous totaux hebdomadaires	6,00	6,00
	Sous totaux annuels UE 1	198,00	198,00
	TOTAL UE 1 sur deux ans	396,00	
U.E. 2 Enseignements Complémentaires		Année 1	Année 2
	<i>Formation Musicale</i>	4,00	4,00
	<i>Analyse</i>		
	<i>Histoire de la Musique</i>		
	<i>Ecriture</i>		
	Sous totaux hebdomadaires	4,00	4,00
	Sous totaux annuels UE 2	132,00	132,00
	Sous total UE 2 sur deux ans	264,00	
U.E. 3 Formations et métiers de la musique		Année 1 et 2	
	<i>U.E. au Choix</i>	40,00	
	<i>Facture instrumentale</i>	10,00	
	<i>Culture – environnement social, juridique et économique</i>	40,00	
	Sous total UE 3 sur deux ans	90,00	
	TOTAL UE1+ UE2+ UE3 sur deux ans	750,00	

Maquette pédagogique CPES - ROM (2020-2025) *Disciplines vocales (chant lyrique)*

33 semaines de cours par an			
Cursus de 2 à 4 ans			
		Volume d'enseignement hebdomadaire	Volume d'enseignement hebdomadaire
U.E. 1 Discipline principale	Année 1		Année 2
<i>Interprétation</i>			
<i>Travail avec l'accompagnateur comprenant le déchiffrage</i>	1,00		1,25
<i>Pratique collective Dirigée</i>		1,50	1,50
<i>Pratique collective non dirigée</i>			
<i>Atelier art lyrique comprenant l'improvisation</i>	1,50		1,50
Sous totaux hebdomadaires	4,00		4,25
Sous totaux annuels UE 1	132,00		140,25
	Volument d'enseignement annualisé		Volume d'enseignement annualisé
<i>Masterclass</i>	20,00		20,00
Sous total annuel	152,00		160,25
Sous total sur deux ans	312,25		
U.E. 2 Enseignements Complémentaires	Année 1		Année 2
<i>Formation Musicale, polyphonie</i>	3,00		3,00
<i>Analyse</i>	1,25		1,25
<i>Histoire de la Musique</i>			1,25
<i>Ecriture</i>			1,25
<i>Piano complémentaire</i>	0,50		0,50
Sous totaux hebdomadaires	4,75		6,00
Sous totaux annuels UE 2	156,75		198,00
Sous-total UE2 sur deux ans	354,75		
U.E. 3 Formations et métiers de la musique	Année 1		Année 2
<i>Phonétique internationale, langues</i>	20,00		
<i>Facture instrumentale</i>	10,00		
<i>Culture – environnement social, juridique et économique</i>	40,00		
TOTAL UE 3 sur deux ans	90,00		
TOTAL GENERAL UE 1+ UE2 + UE 3	757,00		

Maquette pédagogique CPES - ROM (2020-2025) *Accompagnement*

33 semaines de cours par an
Cursus de 2 à 4 ans

	Volume d'enseignement hebdomadaire	Volume d'enseignement hebdomadaire
U.E. 1 Discipline principale	Année 1	Année 2
<i>Déchiffrage, transposition, réduction choeurs / orchestre, harmonie</i>	1,00	1,00
<i>Accompagnement d'un ensemble dirigé, cours de chant ou instrumental</i>	1,00	1,50
<i>écriture</i>	1,00	1,00
<i>musique de chambre</i>	1,00	1,00
Sous totaux hebdomadaires	4,00	4,50
Sous total annuel UE 1	132,00	148,50
	Volume d'enseignement annualisé	Volume d'enseignement annualisé
<i>Accompagnement d'auditions de classes</i>	33,00	33,00
Sous total annuel UE 1	165,00	181,50
Sous total UE 1 sur deux ans	346,50	
U.E. 2 Enseignements Complémentaires	Année 1	Année 2
<i>2 enseignements à choisir sur 3 entre Improvisation Piano Jazz / Accompagnement sur instrument ancien(Basse-continue) / Accompagnement danse</i>	1,50	1,50
<i>Formation Musicale / Analyse / histoire de la musique)</i>	2,50	2,50
Sous totaux hebdomadaires	4,00	4,00
Sous total annuel UE 2	132,00	132,00
	Volume d'enseignement annualisé	Volume d'enseignement annualisé
<i>Master-class, préparation à l'entretien</i>	12,00	12,00
<i>Pédagogie</i>	16,50	16,50
Sous total annuel UE 2	160,50	160,50
Sous total UE 2 sur deux ans	321,00	
U.E. 3 Formations et métiers de la musique	Année 1 et 2	
<i>U.E. au Choix</i>	40,00	
<i>Facture instrumentale</i>	10,00	
<i>Culture – environnement</i>	40,00	
Sous total UE 3 sur deux ans	90,00	
TOTAL UE 1+ UE 2 + UE 3 sur deux ans	757,50	

2) Parcours spécifiques

a) Prima Orchestra

Conditions d'admission	Sans prérequis
Durée du dispositif	2 ans
Volume hebdomadaire et durées de cours	1h45, rassemblé sur une seule séance à raison de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 45 min. minimum de cours d'instrument en petit groupe. ▪ 1h de pratique collective en grand ensemble avec apports de formation musicale intégrés.
Objectifs pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Découvrir et apprendre à tenir sa place dans une pratique collective (savoir-être) ▪ S'initier à la pratique instrumentale au sein d'un groupe (savoir-faire) ▪ Apprendre les premières bases du langage musicale par le biais d'une expérimentation sensible sur instrument (savoirs).
Évaluation	Contrôle continu semestriel

b) Voix-en-scène

Conditions d'admission	Sans prérequis techniques, pour les élèves de 7 à 17 ans, après cours d'essais et selon modalités de la commission d'admission spécifique.
Durée du dispositif	jusqu'à 10 ans de pratique
Volume hebdomadaire et durées de cours	<p>Le dispositif se divise en deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ « En scène ! », pour les élèves de CE1 à CM2, à raison de 1h30 à 2h30 / sem. <ul style="list-style-type: none"> - 1h30 d'ensemble vocal et d'expression scénique - 1h00 de danse (cours facultatif) ▪ « Pleins feux » <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les élèves de 6^{ème}*, à raison de 3h à 4h / sem. <ul style="list-style-type: none"> - 2h d'ensemble vocal et d'expression scénique - 1h de danse - 1h de théâtre (cours facultatif) ▪ Pour les élèves de 5^{ème} à terminale, à raison de 4h / sem. <ul style="list-style-type: none"> - 2h d'ensemble vocal et d'expression scénique - 1h de danse - 1h de théâtre <p>* dérogation possible pour le CM2 sous réserve de l'avis de l'équipe pédagogique</p>
Objectifs pédagogiques	Développer par un travail collectif de la voix, une expression artistique plurielle intégrant des compétences de danse et de théâtre pour une formation globale aux arts de la scène.
Évaluation	Contrôle continu semestriel (assiduité, investissement, acquisitions des compétences) ainsi qu'une évaluation des réalisations artistiques publiques.

c) *Accompagnement musical*

Conditions d'admission	Prérequis minimal nécessaire : cycle 3 en cours (ou équivalent) en disciplines piano et formation musicale.
Durée du dispositif	De 3 à 6 ans, à raison d'un à deux ans par cycle (du cycle 1 au cycle 3) avec possibilité d'un à deux ans de pré-cycle.
Volume hebdomadaire et durées de cours	En cours individuel avec mise en situation collective d'accompagnement <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pré-cycle : 30' par semaine ▪ Cycle 1 : 30' par semaine ▪ Cycle 2 : 45' par semaine ▪ Cycle 3 : 1' par semaine
Objectifs pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer ses capacités de lecture à vue (déchiffrage) ▪ Acquérir une méthode et des réflexes applicables pour l'accompagnement pianistique de diverses formations instrumentales ou vocales. ▪ Atteindre une autonomie de pratique permettant un réinvestissement dans le contexte de pratiques en amateurs extérieures.
Évaluation	Contrôle continu semestriel + épreuves terminales de fin de cycle. (Cf. partie C pour détails)

d) *Musiques traditionnelles*

L'enseignement des musiques traditionnelles au sein du Conservatoire de Carcassonne agglo se fait exclusivement sous formes d'atelier de pratiques collectives (bodega, trompe, accordéon trad., musique et chants à danser).

S'il n'y a pas en tant que tel de *parcours études* en musiques traditionnelles, l'établissement peut néanmoins être amené à organiser des épreuves terminales validant un cycle 1 voire un cycle 2 dès lors que la capitalisation des unités de formation, couplées à l'expérience hors-établissement des élèves, est conforme aux attendus de fin de cycle.

De manière générale, ces ateliers font l'objet d'une évaluation continue, sous forme d'appréciation littéraire semestrielle.

e) *Classes à Horaires Aménagés Musique* : Cf. annexe 1 du présent livret.

3) *Parcours programmes*

Les objectifs pédagogiques d'un parcours programme sont directement liés au contrat de formation (cf. annexe pour document) rédigé en amont entre l'élève, l'équipe pédagogique et la direction d'établissement. De même, et logiquement, son évaluation semestrielle se fonde sur ces objectifs. A l'issue de la première année, un bilan est opéré et permet de confirmer la réussite de ceux-ci ou d'envisager une prolongation de la formation pour y parvenir.

Un modèle de contrat de formation pour le parcours études est joint en annexe du présent règlement.

6) *Ateliers hors-cursus*

Ces ateliers, non diplômants, ne sont pas soumis à une évaluation notée mais font l'objet d'une appréciation semestrielle littérale : même hors-cursus, il est attendu des élèves inscrits la meilleure assiduité et un investissement sérieux, garantissant pour tous les membres participants une qualité de travail et la fiabilité des objectifs artistiques visés.

C) Modalités spécifiques d'évaluation

Les barèmes et modalités d'évaluation applicables à l'ensemble du conservatoire sont définis dans le livret principal du présent règlement des études intitulé « dispositions générales ». Toutefois, des modalités spécifiques en fonction des spécialités et disciplines artistiques.

1) Parcours études

▪ *Disciplines instrumentales et vocales (Cycle 1 à 3)*

Le conservatoire de Carcassonne Agglo étant membre du Réseau Ouest Audois de l'Enseignement Artistique, des barèmes particuliers⁵ commun à tous les établissements membres ont été établis pour les épreuves terminales du *parcours études*.

Cycle 1

Validation de la discipline instrumentale par examen terminal public inter-établissement. Validation des disciplines associées (formation musicale et pratique collective) au sein de l'établissement d'origine⁶. Une moyenne générale (contrôle continu + note terminale) supérieure ou égale à 10 permet la délivrance d'une Attestation d'Études Musicales (AEM).

- Épreuve terminale :
 - Un morceau imposé⁷ [/10]
 - Un morceau libre d'une esthétique différente [/8]
 - Un déchiffrage [/2]

Durée : 10 minutes environ

Cycle 2

Validation de la discipline instrumentale sur examen terminal public inter-établissement. Validation des disciplines associées et complémentaires au sein de l'établissement d'origine⁷. Une moyenne générale (contrôle continu + note terminale) supérieure ou égale à 10 permet la délivrance d'un Brevet d'Études Musicales (BEM).

- Épreuves terminale :
 - Un morceau imposé⁶ [/8]
 - Un morceau libre d'une esthétique différente [/5]
 - Un morceau libre pour petit ensemble (pratique collective) [/5]
 - Une épreuve de lecture à vue (déchiffrage) avec 10' de préparation en loge [/2]
 - Un entretien oral, à l'issue du jeu instrumental, portant sur les choix de programme et d'interprétation, l'autocritique de la prestation et les perspectives d'avenir.

Durée : 15 minutes de jeu environ + 5 minutes d'entretien oral

⁵ Note sur 20, permettant une pondération des différentes épreuves, convertie ensuite en mention conformément aux dispositions générales du règlement des études.

⁶ Cf. dispositions générales du règlement des études et livret 4B pour la culture et créativité

⁷ Morceau imposé donné 8 semaines avant la date de l'épreuve terminale dont 15 jours de vacances scolaires.

Cycle 3

La validation totale du cycle 3 « Classique à contemporain » est obtenue pour les élèves réussissant l'examen instrumental appelée « carte blanche », l'examen de culture et créativité de fin de cycle 2 minimum (formation musicale et modules optionnels) et ayant satisfait au contrôle continu des pratiques collectives (orchestres) et de musique de chambre. Une moyenne générale (contrôle continu + note terminale) supérieure ou égale à 10 permet la délivrance du Certificat d'Études Musicales (CEM).

- Épreuves terminale : Programme « Carte blanche » à l'élève prenant la forme d'un spectacle ou d'un récital et devant comprendre au moins :

- Une pièce musicale, à dominante technique, représentative du niveau ;
- Trois pièces libres minimum, d'esthétiques différentes, dont une de jeu en collectif ;
- Un entretien oral, à l'issue du temps d'expression artistique, portant sur les choix de programme et d'interprétation, l'autocritique de la prestation et les perspectives d'avenir.

Nota : l'élève peut faire appel à d'autres artistes (musicien, danseur, comédien ou plasticien). Il est tenu de faire une présentation publique de son programme sous la forme de son choix (prise de parole, programme, vidéo projection, voix-off). Il remet également au jury un dossier de présentation.

Durée de l'épreuve : 45 minutes maximum de prestation artistique (présentation comprise) + 10 minutes d'entretien avec le jury.

▪ Discipline accompagnement musical

Pré-cycle : mise en situation publique, permettant la validation des acquis éclairée du contrôle continu de l'élève. Cette validation permet la délivrance d'un module d'initiation à l'accompagnement musical et ouvre éventuellement à la possibilité de s'orienter en cycle 1 d'accompagnement musical sur avis de l'équipe enseignante.

Détail de l'épreuve terminale :

- *Epreuve avec mise en loge* : déchiffrage au piano
- *Epreuve préparée* : Interprétation d'un mouvement d'une œuvre de musique d'ensemble (type piano d'accompagnement ou répertoire de musique de chambre). Durée indicative : 5 à 10 minutes.

Cycle 1 : Validation sur épreuve terminale + Contrôle continu

Détail de l'épreuve terminale :

- *Epreuve avec mise en loge :*
 - Déchiffrage accompagné au piano
 - Réduction de chœur
- *Epreuve préparée :*
 - Interprétation d'un mouvement d'une œuvre de musique d'ensemble (type piano d'accompagnement ou répertoire de musique de chambre).
Durée indicative : 5 à 10 minutes.

Cycle 2 : Validation sur épreuve terminale + Contrôle continu

Détail de l'épreuve terminale :

- *Epreuve avec mise en loge :*
 - Déchiffrage accompagné au piano
 - Réduction de chœur
 - Transposition
- *Epreuve préparée :*
 - Interprétation d'un mouvement d'une œuvre de musique d'ensemble (type piano d'accompagnement ou répertoire de musique de chambre).
Durée indicative : 5 à 10 minutes.

Cycle 3 : Validation sur épreuve terminale + Validation d'un module d'initiation à l'harmonie au clavier + contrôle continu

Détail de l'épreuve terminale :

- *Epreuve avec mise en loge :*
 - Déchiffrage accompagné au piano
 - Réduction de quatuor instrumental
 - Transposition
- *Epreuve préparée :*
 - Interprétation d'un mouvement d'une œuvre de musique d'ensemble (type piano d'accompagnement ou répertoire de musique de chambre).
Durée indicative : 5 à 10 minutes.

- CMDN – CPES

Validation de la discipline principale selon l'organisation des examens du ROM telle que définie dans la lettre de cadrage publié annuellement (cf. lettre de cadrage). Validation des disciplines associés, complémentaires et optionnelles au sein des établissements respectifs.

2) Cycles Menant au Diplôme Nationale (CMDN) ou Préparant à l'Enseignement Supérieur (CPES), toutes disciplines

▪ Cycle Menant au Diplôme National (CMDN)

Le Cycle Menant au Diplôme National est destiné aux élèves souhaitant conduire un projet artistique personnel exigeant. Il dispense un enseignement portant sur une discipline principale ainsi que des pratiques associées, complémentaires et optionnelles, permettant à l'élève d'acquérir le savoir-faire nécessaire à une pratique artistique et une culture musicale confirmées.

Validation du cycle : comme pour les autres cycles du *parcours études*, l'évaluation globale du CMDN. associe l'évaluation continue, placée sous la responsabilité de l'équipe pédagogique, et l'évaluation terminale sur épreuve. Tous les enseignements font l'objet d'une évaluation continue. Le module principal de la discipline comprend nécessairement une évaluation terminale sur épreuve, notée sur 20. Les notes de l'évaluation continue sont attribuées par la direction de l'établissement sur proposition de l'équipe pédagogique. Chaque module ou unité d'enseignement est validé par note minimale de 10/20. Le diplôme national d'études de musique est délivré aux candidats ayant obtenu la note minimale de 10/20 à l'évaluation terminale, et ayant validé chacun des modules et unités d'enseignement suivi.

Modalités d'évaluation⁸ du C.M.D.N :

Discipline	Modalités d'évaluation
Principale	Contrôle continu, au sein de l'établissement d'origine + Epreuve terminale, organisée au sein du réseau ROM.
Associées	Contrôle continu (pratiques collectives et/ou individuelles), au sein de l'établissement d'origine.
Complémentaires	Contrôle continu + Epreuves terminales (cycle 3 de F.M.), au sein de l'établissement d'origine.
Optionnelles	Contrôle continu, au sein de l'établissement d'origine.

Les programmes, lieu et horaires d'examen de l'épreuve terminale de la discipline principale, organisée à l'échelle régionale par le Réseau Occitanie Méditerranée, varient en fonction des années, une lettre de cadrage est publiée plusieurs mois avant les épreuves, afin d'en préciser tous les détails. Cette lettre de cadrage est publiée par voie d'affichage et transmise sur simple demande.

⁸ Le détail des enseignements par discipline (principale, associée, complémentaire, optionnelle) est décrit au point B ci-avant : celui-ci varie en fonction de la discipline principale.

- *Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur (C.P.E.S.)*

Validation du cycle : le CPES, en tant que tel, n'est pas un parcours diplômant mais une préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Il le devient grâce au choix de superposition d'une partie de ses contenus avec le CMDN dont il épouse les modalités.

Outre la partie commune au CMDN, le CPES donne lieu à la délivrance d'une attestation détaillant les acquis de la formation. Par ailleurs, un *livret de l'étudiant* permet d'assurer un suivi spécifique d'un parcours CPES et peut servir d'élément de dossier pour les épreuves d'entrée dans l'enseignement supérieur.

3) Dispositifs spécifiques et autres parcours

- *Dispositifs particuliers*

- Prima orchestra, Voix-en-scène, Musique traditionnelle : contrôle continu semestriel avec appréciation littéraire.
- CHAM : de par la nature du dispositif en lien conventionné avec l'Education Nationale, l'évaluation est formalisée dans les bulletins trimestriels de l'établissement scolaire.

- *Parcours programmes*

Les parcours programmes font l'objet d'une évaluation continue semestrielle, sous forme d'appréciation littéraire ainsi que d'un bilan annuel, lors d'un entretien avec l'équipe enseignante, permettant de valider, de prolonger ou de clore le parcours.

- *Atelier Hors-cursus* : les ateliers hors-cursus sont évalués par contrôle continu semestriel.

4) Synthèse des durées de formation et modalités d'évaluation, par type de parcours

Niveau	Durée	Modalités d'évaluation
Éveil Initiation	1 à 4 ans selon niveau scolaire	Contrôle continu non noté
Cycle 1	3 à 5 ans	Contrôle continu noté, 5 semestres min., avec validation obligatoire des disciplines associées. Épreuve terminale notée, jury interne
Cycle 2	3 à 5 ans	Contrôle continu noté, 5 semestres min., avec validation obligatoire des disciplines associées et complémentaires. Épreuve terminale notée (jury interne ou mixte)
Cycle 3	2 à 4 ans	Contrôle continu noté, 3 semestres min. avec validation obligatoire des disciplines associées et complémentaires. Épreuve terminale publique notée (1 jury interne - 2 jurys externes)
CMDN	2 à 4 ans (600 h)	Contrôle continu noté, 3 semestres min. avec validation obligatoire des disciplines associées, complémentaires et optionnelles. Epreuve terminale publique notée (4 jurys externes)
CPES	2 à 4 ans (750 h)	Outre la partie commune au CMDN, le CPES donne lieu à la délivrance d'une attestation de fin d'étude détaillant les acquis de formation.
Dispositifs particuliers	Prima orchestra Voix-en-scène Musique trad.	Contrôle continu sous forme d'appréciation littéraire semestrielle
	CHAM CE1 à la 3 ^{ème}	Contrôle continu sous forme d'appréciation littéraire trimestrielle dans le bulletin scolaire
Parcours programme	1 an Renouvelable 2 fois	Contrôle continu, sous forme d'appréciation littéraire semestrielle, faisant l'objet d'une évaluation partagée en fin d'année décidant de la validation, de l'arrêt ou de l'éventuelle poursuite pour un an supplémentaire.
Ateliers Hors-cursus	2 ans ou + dans la limite des places disponibles	Contrôle continu sous forme d'appréciation littéraire semestrielle

II. PRATIQUES COLLECTIVES

A) Ensembles instrumentaux

1) Généralités

Jouer au sein d'un ensemble instrumental constitue le cœur d'apprentissage et la finalité artistique de tout instrumentiste, qu'il soit musicien d'orchestre (bois, cuivres, cordes ou percussions) ou instrumentiste polyphonique. La formation au sein des ensembles instrumentaux répond à la fois à l'exigence d'une interprétation musicale, où l'individu sert le collectif musical et au plaisir de jouer en tissant des liens avec d'autres musiciens.

Le répertoire abordé, adapté aux niveaux de pratique instrumentale, se veut résolument ouvert à une variété de styles : musiques classique, traditionnelle, contemporaine, musique de film, musiques actuelles. Cette richesse de propositions, qui permet d'aborder différentes manières de jouer en orchestre, est aussi une source de motivation et un lieu de culture musicale.

Des échanges réguliers avec la classe de composition du conservatoire permettent aux élèves de ces ensembles de participer à des créations de musique contemporaines ou jouer des arrangements conçus sur mesure pour l'effectif instrumental.

C'est un lieu d'échanges humains forts et intergénérationnels se rassemblant autour d'un projet artistique commun. La vocation des orchestres et des ensembles instrumentaux divers est également de participer activement aux concerts et spectacles qui animent la vie artistique de Carcassonne aggro.

2) Offre de formation

La pratique collective est une discipline associée obligatoire des parcours études. Elle constitue même, pour les *parcours spécifiques*, les *parcours programme* et les *ateliers hors-cursus* le cœur des enjeux pédagogiques en tant que lieu privilégié d'expression artistique.

La répartition des élèves dans les différents orchestres et ensembles instrumentaux est définie par l'équipe pédagogique – en fonction des effectifs et équilibres instrumentaux, des niveaux d'élèves et des projets pour l'année à venir.

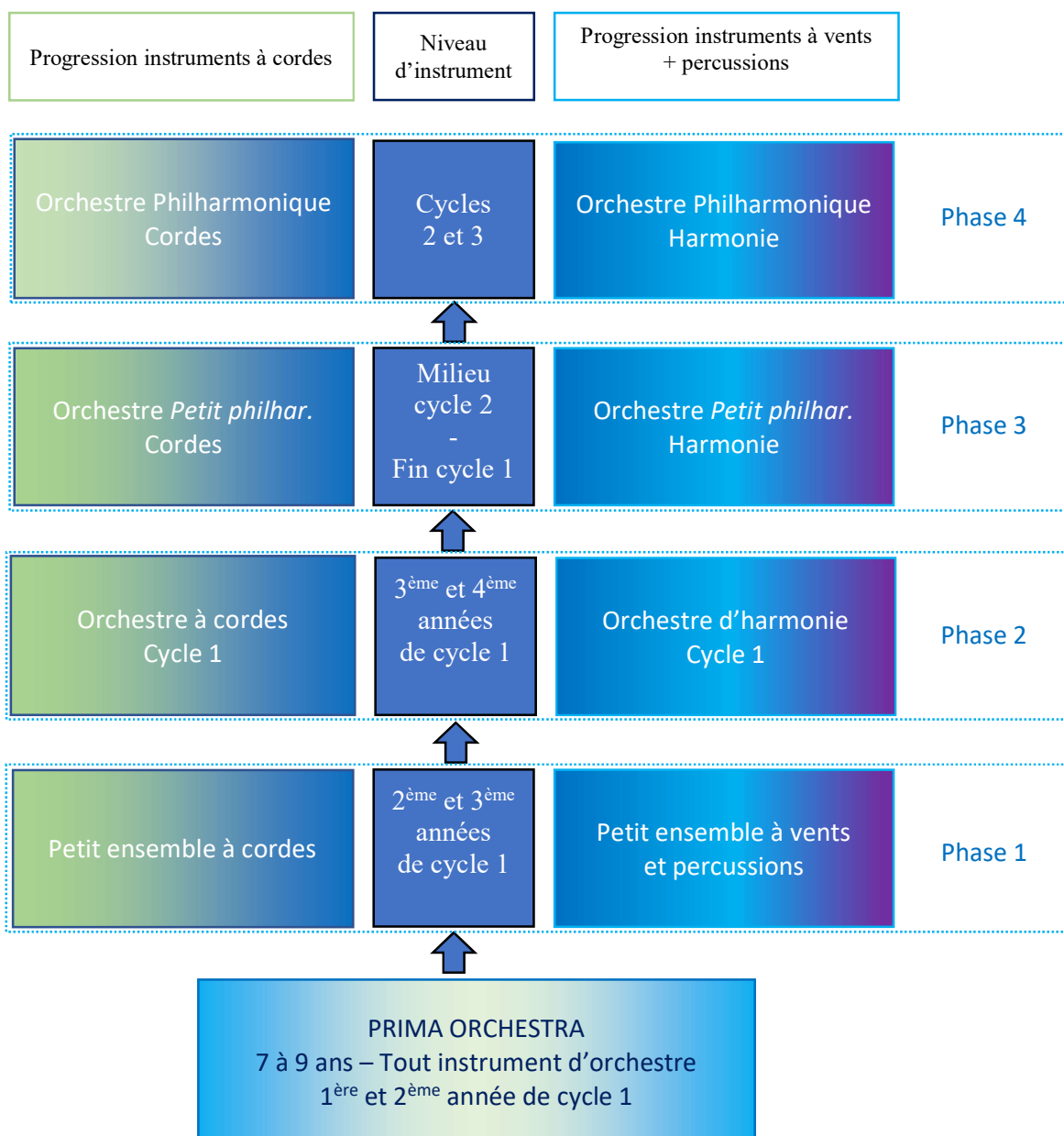
Tout élève du conservatoire est réputé être inscrit dans une pratique collective. Pour les niveaux débutants, notamment pour les instruments polyphoniques (piano, guitare, orgue), celle-ci peut être réalisée au sein du cours d'instrument, en petit groupe d'élèves.

Au sein de la spécialité musique *Classique à contemporain*, il existe une grande variété d'ensembles instrumentaux : orchestres, ensembles mono-instrumentaux, de musique de chambre ou encore en ateliers divers.

La liste de ceux-ci est consultable sur le site de la fabrique des arts à l'adresse :

<https://www.fabriquedesarts.fr/>

3) Schéma d'organisation des orchestres



B) Ensembles vocaux

1) Généralités

La pratique collective du chant permet de développer une sensibilité artistique, des capacités d'expression par la voix, de repérer des éléments musicaux caractéristiques simples : mélodie, rythmes, silences, etc., de respecter les règles de vie collective, de coopérer avec le groupe pour produire une œuvre. Les ensembles vocaux participent tout au long de l'année à différents projets artistiques du conservatoire de Carcassonne Agglo.

2) Offre de formation

L'offre de formation dans les disciplines vocales a pour particularité d'être exclusivement collective jusqu'à stabilisation des cordes vocales, soit généralement entre 16 ans pour les filles et 18 ans pour les garçons.

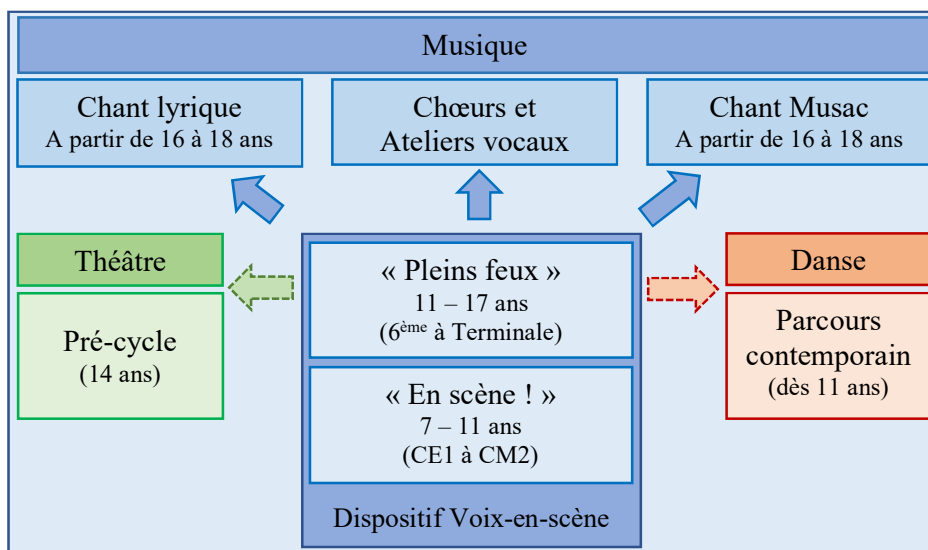
Pour cette raison, les ensembles vocaux sont organisés en tronc commun pour tous les élèves chanteurs de 7 et 17 ans, par le dispositif *Voix-en-scène*, avec ses chœurs « En scène ! » (pour les 7 – 11 ans) et « Pleins feux » (pour les 11 – 17 ans). Cf. le chapitre précédent pour tous détails.

A partir de l'âge de 16 à 18 ans, les élèves souhaitant continuer une formation vocale ont la possibilité de s'orienter :

- Soit en discipline Chant Lyrique (cf. chapitre précédent)
- Soit en discipline Chant Musiques actuelles (cf. règlement des études, livret 3)
- Soit au sein de chœurs (« Piena voce ») ou d'ateliers vocaux

Se référer au site de l'établissement pour la liste des chœurs ainsi que le détail des cours proposés : <https://www.fabriquedesarts.fr/>

3) Schéma du cursus voix



ANNEXE 1

Règlement des études spécifiques **Classe à Horaires Aménagés Musicales** **(CHAM)**

Classes à horaires aménagés musicales (CHAM)

A) Présentation :

Pour répondre à la volonté politique de développement culturel et social de Carcassonne Agglo, des Classes à Horaires Aménagés Musicales (CHAM), à dominante instrumentale, ont été mises en place dès 2005, sur l'école élémentaire La Gravette et le collège Jules VERNE de Carcassonne, les deux faisant partie du Réseau d'Education Prioritaire (REP)

Il s'agit d'un dispositif partenarial porté par le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Carcassonne agglo, en lien avec l'Education nationale, la ville de Carcassonne et le conseil départemental de l'Aude. Ce double dispositif – CHAM élémentaire et CHAM collège – est agréé par le Rectorat de l'Académie de Montpellier et son organisation est conforme aux orientations définies par la circulaire⁹ n°2002-165.

Ainsi, depuis la classe de CE1 jusqu'à celle de 3^{ème}, les élèves inscrits dans ces établissements ont la possibilité de recevoir, en complémentarité de leur formation générale, une formation musicale renforcée et de qualité, sur le temps scolaire. Ainsi, la responsabilité pédagogique est partagée entre l'école ou le collège d'une part et le conservatoire d'autre part.

Une dérogation à la carte scolaire est possible pour les élèves venant d'une autre école et souhaitant intégrer le dispositif. Il est également possible d'intégrer la CHAM à tout moment après concertation des équipes et avis pédagogique (commission d'admission).

L'inscription en CHAM est à titre gratuit et confère le statut d'élève du conservatoire. Le niveau de formation atteint fait l'objet d'une évaluation continue (bulletin trimestriel / semestriel) et donne lieu en fin de parcours à la délivrance d'attestation de niveau. A noter qu'en plus de leurs cours intégrés à la CHAM, les élèves du dispositif ont accès aux cours de pratiques collectives dispensés au conservatoire hors temps scolaire et bénéficient d'un tarif réduit pour toute inscription supplémentaire.

B) MODALITÉS D'ACCÈS À LA CHAM :

Les critères de recrutement sont multiples mais sont retenus principalement : la motivation, l'avis des enseignants et la pertinence de ce choix dans le parcours de l'élève. Une commission est mise en place pour les élèves de CE1 afin de rencontrer les familles, leur expliquer le fonctionnement, les attentes des équipes enseignantes et évaluer la motivation des élèves. Cette commission regroupe règlementairement l'inspecteur d'académie (ou son représentant), la direction de l'école/ du collège, la direction du conservatoire, le conseiller pédagogique d'éducation musicale (CPEM) de la DSDEN 11, un membre de l'équipe enseignante de l'école / du collège, deux enseignants du conservatoire et deux représentant des parents d'élèves.

Sauf avis pédagogique ou médical, il n'est pas possible de sortir du dispositif en cours d'année.

⁹ <https://www.education.gouv.fr/botexte/bo020829/MENE0201870C.htm>

C) Organisation du cursus CHAM Primaire :

1) CE1-CE2

Les CE1 et CE2 bénéficient de 3h hebdomadaires d'enseignement musical réparties comme suit :

- 1h de pratique vocale collective le lundi matin au sein de l'école
- 1h de culture et créativité le mardi après-midi au conservatoire
- 1h d'expression rythmique et corporelle le mardi après-midi au conservatoire

2) CM1-CM2

En CM1 les élèves commencent l'apprentissage d'un instrument, en choisissant parmi les instruments suivants : la flûte traversière, la clarinette, le saxophone, les percussions/batterie, la trompette, le cor, le trombone et le tuba.

Tous ces instruments permettant de mettre en place un orchestre d'harmonie.

Ils bénéficient de 3h30 hebdomadaires d'enseignement musical, réparties comme suit :

- 1h30 de culture et créativité pratique vocale le lundi après-midi à l'école
- 1h de cours de technique instrumentale individuel ou semi-collectif le jeudi après-midi au conservatoire
- 1h de pratique collective orchestrale le jeudi après-midi au conservatoire.

3) L'évaluation

Les élèves sont évalués de manière continue, des réunions de bilan sont organisées entre l'équipe d'enseignement artistique et l'équipe enseignante de l'école afin de faire un point sur leur parcours, leur progression et leur investissement. Une ou plusieurs rencontres entre les familles et les professeurs de musique peuvent être organisées au cours de l'année scolaire.

D'autre part, les bulletins trimestriels édités par le Conservatoire sont transmis à l'école et insérés dans le livret scolaire des élèves.

D) Organisation du cursus CHAM Collège :

Les collégiens bénéficient de 5h hebdomadaires d'enseignement musical. Leur matinée du jeudi est libérée pour venir prendre leurs cours avec les professeurs du conservatoire. Une partie de l'enseignement musical a également lieu dans l'enceinte du collège Jules Verne, dispensé par le professeur de musique du collège.

Le planning d'une semaine type est donc le suivant :

- 1h de chant choral au collège
- 1h formation musicale au collège
- 45 minutes de cours d'instrument individuel ou semi-collectif au conservatoire
- 45 minutes de MAO (musique assistée par ordinateur)
- 1h30 de pratique collective au conservatoire : orchestre, rythmique corporelle et chant

L'évaluation

Des réunions de bilan sont organisées avec l'équipe du collège afin de faire un point régulier sur le déroulement du dispositif, le parcours des élèves, leur progression et leur investissement. Un membre de l'équipe du conservatoire assiste aux conseils de classes trimestriels du collège. Sur leur bulletin les élèves ont une note et appréciation donné par le professeur de musique du collège et une note et appréciation du conservatoire (moyenne des différentes disciplines suivies au conservatoire)

Au même titre que les CHAM primaires, les élèves du collège sont évalués de manière continue, tout au long de leur cursus, et sont régulièrement mis en situation de productions artistiques publiques. Toutefois des examens sont mis en place en 5^{ème} et 3^{ème} permettant d'évaluer plus précisément les acquisitions et valider en fin de 3^{ème} un diplôme de fin de 1^{er} cycle

- 5^{ème} : examen inter-cycle permettant de faire un bilan précis à mi-parcours
- 3^{ème} : examen de fin de 1^{er} cycle

E) Contenu et objectifs

Le dispositif CHAM participe à la construction de la personnalité de l'élève, et lui offre les meilleures chances d'épanouissement en proposant un enseignement spécialisé où la pratique collective a une importance toute particulière.

L'équipe pédagogique s'attache à :

- Apporter un enseignement approprié et de qualité et apporter une formation la plus complète possible
- Ouvrir la sensibilité des élèves à des styles musicaux variés
- Mettre régulièrement les élèves en situation de jeu artistique par la mise en place de concerts, projets interclasses ou interdisciplinaires favorisant l'écoute et l'échange
- Maintenir une exigence en demandant un investissement, une assiduité et un travail régulier à la maison
- Mettre en place des concertations pédagogiques permettant d'évaluer l'évolution et la progression de l'élève.

Pour cela l'enseignement s'organise autour de plusieurs axes :

- La pratique vocale : à partir du CE1
 - Découverte de la voix et ses possibilités
 - Travail spécifique sur le placement de la voix et la technique vocale, posture, respiration, soutien, décontraction, articulation, timbre, homogénéité du groupe chorale
 - Travail du répertoire : chants monodiques et polyphoniques
 - Mise en mouvement et en espace des chants
 - Productions publiques : concerts, contes musicaux

- La pratique instrumentale : à partir du CM1
 - Connaissance et maîtrise des techniques de jeu propres à l'instrument pratiqué
 - Conscience de la posture
 - Construction de la sonorité
 - Travail d'interprétation et de respect du texte musical
 - Travail de répertoire adapté
 - Capacité à participer et s'intégrer dans différentes formules instrumentales : solo ou ensembles instrumentaux à géométrie variable (musique de chambre : trios, quatuors, quintettes...ensembles de classe instrumentale, orchestre d'harmonie...)
 - Sens de l'écoute et du jeu avec les autres

- La culture et créativité (formation musicale) :
 - Découverte et appropriation du vocabulaire et du codage spécifique
 - Lecture de notes et de rythmes
 - Déchiffrage
 - Analyse de partitions
 - Ecoute de répertoire, culture musicale, esthétiques variées
 - Travail d'expression rythmique et corporel
 - Relation à l'écrit
 - Manipulation instrumentale
 - Créativité, invention, improvisation

- La Musique assistée par ordinateur (MAO) : uniquement au collège
 - Découverte de l'outil informatique, des logiciels et du vocabulaire spécifique
 - Traitement des sons
 - Création, composition
 - Conception de projets audio/vidéo

ANNEXE 2

CONTRAT DE FORMATION *PARCOURS PROGRAMME*

CONTRAT DE FORMATION - PARCOURS PROGRAMME

Année scolaire : 20.... / 20...

FEUILLET 1 – DEMANDE INITIALE

Élève ou groupe concerné

Nom :

Prénom :

Spécialité : Discipline dominante :

Niveau préalable acquis :

Motivation

Décrire pourquoi vous souhaitez intégrer un *parcours programme* :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Décrire votre (ou vos) objectifs :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

(Possibilité de joindre un dossier de présentation)

Partie à remplir par le(s) enseignant(s) tuteur(s) du parcours

Enseignant(s) : Nom(s) et prénom(s) :

.....

Discipline(s) enseignée(s) :

.....

Avis quant à la demande formulée :

- Favorable
- Défavorable

.....

Commentaires complémentaires sur les objectifs poursuivis et sur la mise en œuvre du contrat :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Partie à remplir par la direction

- Demande de parcours programme validée
- Demande de parcours programme non validée

Observations :

.....
.....

À Carcassonne, le.... /..... /202...

Signature :

FEUILLET 2 – ÉVALUATION ET SUIVI DU PARCOURS PROGRAMME

Partie à remplir par l'équipe enseignante

Suivi et évaluation des objectifs :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Avis de l'équipe quant à la suite à donner :

- 1^{ère} prolongation (1 an)
- 2^{ème} prolongation (1 an)
- Non renouvellement
- Validation (objectif de formation atteint)

Partie à remplir par la direction

- Favorable
- Défavorable

Observations :

.....
.....

À Carcassonne, le.... /..... / 202...

Signature :

NOTICE

Parcours programme, c'est quoi ?

Le *parcours programme* est au cœur du **Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP)** de la **musique, de la danse et du théâtre** de **septembre 2023**. Il s'agit d'une approche pédagogique innovante qui vise à :

- **Individualiser** l'apprentissage en fonction des besoins et des envies de chaque élève.
- **Favoriser la transversalité** entre les disciplines artistiques et les autres champs du savoir.
- **Développer l'autonomie** et la responsabilité des élèves.
- **Ouvrir l'enseignement artistique** à la diversité des cultures et des expressions artistiques.

Concrètement, le parcours programme se construit en plusieurs étapes :

1. **L'élaboration d'un projet pédagogique personnalisé** par l'élève, en collaboration avec l'équipe enseignante. Ce projet définit les objectifs de l'apprentissage, les contenus et les activités qui seront mobilisés, ainsi que les modalités d'évaluation.
2. **La mise en œuvre du parcours programme** à travers une variété d'apprentissages :
 - **Des ateliers** thématiques ou disciplinaires.
 - **Des projets** collectifs ou individuels.
 - **Des rencontres** avec des artistes professionnels.
 - **Des sorties culturelles**.
3. **L'évaluation** du parcours programme est essentiellement continue avec, en fin d'année, un bilan formalisé sous forme d'entretien avec l'équipe enseignante. Elle vise à apprécier les progrès de l'élève et à valider, clore ou envisager la suite du parcours.
4. **Le parcours programme offre de nombreux avantages :**
 - **Il permet à chaque élève de trouver sa place** dans l'enseignement artistique et de s'épanouir dans sa pratique
 - **Il favorise la motivation** et l'engagement des élèves.
 - **Il développe des compétences transversales** utiles pour la vie future.

Durée du programme :

La durée d'un *parcours programme* est d'un an renouvelable deux fois conformément au règlement des études du conservatoire.